

- CYCLE INGENIEUR -

POUR LES PRIMO-ENTRANTS PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Vous devez vous munir obligatoirement des pièces suivantes, en vue des formalités d'inscription qui auront lieu dès la rentrée :

- copie du diplôme du **baccalauréat** et du **relevé de notes correspondant indiquant le n° INE ou le N° BEA**
- pour les étudiants issus des Concours ATB, B, C ou C2, copie de l'attestation d'obtention du **dernier diplôme**
- pour les étudiants issus des Classes Préparatoires, copie d'un document **attestant l'obtention des 120 Crédits ECTS**
- pour les étudiants français photocopie de la **Carte Nationale d'Identité ou du Passeport**
(Ce document doit être en cours de validité.)
- pour les étudiants étrangers hors EEE : **un extrait d'acte de naissance traduit, le titre de séjour ou le visa étudiant long séjour et la photocopie du Passeport**
(Ces documents doivent être en cours de validité.)
- pour les étudiants étrangers ressortissants de l'EEE : **un extrait d'acte de naissance traduit, la photocopie du Passeport ou de la Carte Nationale d'Identité du pays d'origine.** (Ces documents doivent être en cours de validité.)
- attestation conditionnelle ou définitive de **bourse*** (**Sans justificatif, obligation d'acquitter intégralement les frais d'inscription et remboursement ultérieurement sur présentation de l'attestation de bourse**)
- certificat de la participation à la **JAPD** ou à la **JDC** pour les moins de 25 ans.
- attestation d'assurance « **responsabilité civile vie privée** »
Le certificat d'assurance devra comporter votre nom, votre prénom et la période de validité.
(Cette dernière devra couvrir l'année universitaire y compris vos périodes de stage.)
- une **photo d'identité**
Vous voudrez bien prévoir des photos supplémentaires pour les Associations et les Clubs de l'Ecole.

**APRES AVOIR TERMINE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE ET APRES RECEPTION DU MEL DE CONFIRMATION,
VOUS INITIALISEREZ VOTRE COMPTE INFORMATIQUE.
POUR CELA LA VALIDATION EN LIGNE DES DOCUMENTS SUIVANTS SERA NECESSAIRE.**

- charte de la sécurité des systèmes d'informatiques
- règlement de scolarité INP
- autorisation de diffusion de mémoires d'étudiants
- charte d'engagement pour des événements et des soirées étudiantes responsables
- charte pour le respect des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle
- formulaire d'adhésion à la charte des droits d'auteurs et de la propriété intellectuelle
- engagement - stage à l'étranger
- guide utilisateur de la messagerie électronique

INFORMATIONS

Frais d'inscription : paiement uniquement par CB via le web (les chèques seront acceptés à titre exceptionnel et devront être libellés à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INP de Toulouse) : **601,00 €** pour un étudiant non boursier et **0,00 €** pour un étudiant boursier, pour les étudiants en alternance (Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation) et pour les étudiants ayant un statut de Formation Continue.

Tout dossier incomplet sera rejeté

** L'ENSAT est rattachée au **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche**, c'est donc le **CROUS de Toulouse** qui gère les **étudiants boursiers inscrits à l'ENSAT.***

*Si vous avez déposé un dossier de demande de bourse sur critères sociaux auprès du **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche** dans votre lycée ou université d'origine avant le **31 Mai 2023**, vous devrez demander au **CROUS** de votre académie d'origine de transférer votre dossier au **CROUS de Toulouse**, après votre inscription à l'ENSAT.*

*Les bourses sur critères sociaux émanant du **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** sont (également) gérées par les **CROUS.***